



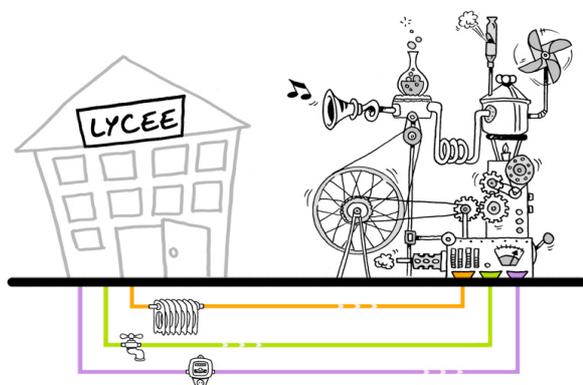
Rhône-Alpes ^{Région}

Pôle Enseignement

**Note d'information à l'attention des établissements
Concours lycéen**



**L'objet animé
par la consommation d'énergie de mon lycée**



Les candidatures sont à renvoyer par mail à la Région Rhône Alpes **impérativement avant le 30 juin 2009**
à l'adresse suivante :

dly-apera@rhonealpes.fr

Un accusé de réception vous sera transmis dès réception.

Les établissements seront informés de leur sélection dans le courant du mois de septembre 2009.

Note importante : Les principes de ce concours seront soumis au vote prochain de la Commission Permanente régionale.

Objet du concours

L'objet de ce concours est de contribuer à une prise de conscience des enjeux majeurs des économies d'énergie et d'eau au sein d'un lycée, à travers la réalisation d'un objet original imaginé par des lycéens, qui diffusera, en temps réel et dans un lieu visible de toute la communauté éducative, une information sur le niveau de consommation de fluides du lycée.

L'installation réalisée devra être en mesure de diffuser une information fiable et facile à décrypter par tous, tout en intégrant une dimension créative, esthétique et ludique. Il s'agira d'un objet 'animé' c'est-à-dire qu'il devra changer d'aspect en fonction des consommations mesurées dans les bâtiments.

Un jury composé de représentants de la Région et de ses partenaires sélectionnera trois lycées finalistes. Ces lycées obtiendront le financement de la réalisation pratique de leur projet au sein du lycée (dans la limite de 15.000 euros), avec l'aide d'une équipe technique professionnelle.

Une fois les objets réalisés, le jury se rendra sur place pour visiter les installations et désigner parmi les trois lycées finalistes le lauréat. L'ensemble des membres de l'équipe lauréate (élèves et adultes) ayant contribué au projet se verra octroyer un voyage scolaire vers une destination en Région Rhône Alpes en lien avec le thème du concours.

Ce projet, qui s'inscrit dans les initiatives régionales en faveur de l'éducation au développement durable, est réalisé en coordination avec l'académie de Lyon et de Grenoble, ainsi que la Direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt.

Exemples de réalisations possibles

Pas d'idée préconçue : c'est de l'imagination des élèves et de la communauté éducative que naîtront la forme et la fonction de l'objet retenu. L'installation pourra être insolite, intrigante, imposante ... pourvu qu'elle soit bien visible et qu'elle délivre une information utile à tous.

A titre illustratif uniquement voici quelques idées :

- une cascade artificielle dont le débit est proportionnel à la consommation d'eau du lycée
- un tableau lumineux qui clignote suivant la température des salles de classe
- une souris gonflable qui change de volume quand trop d'ordinateurs sont restés allumés
- un champ de fleurs qui s'épanouit en fonction des économies réalisées

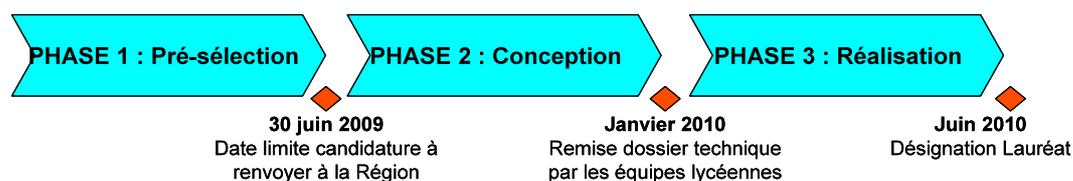
Sélection des lauréats

Les lauréats seront choisis par un jury composé de représentants de la Région et des différents partenaires du projet.

Les critères de sélection porteront sur les éléments suivants :

- La qualité artistique du projet et sa dimension créative
- La qualité technique du projet
- La capacité de l'objet réalisé à informer la communauté éducative sur les consommations de fluides du lycée et à faire évoluer les comportements vers davantage de maîtrise des consommations.

Calendrier du concours



PHASE 1 : Pré-sélection (entre mai et juin 2009)

Les lycées auront jusqu'au **mardi 30 juin** pour retourner leur dossier de candidature à la Région.

Les lycées retenus au cours de cette première phase seront informés début septembre 2009. Les modalités précises du déroulement des phases ultérieures leurs seront alors communiquées. L'ensemble de ces lycées pré-sélectionnés seront équipés des sous-compteurs (énergie et eau) nécessaires à la réalisation de leur projet.

PHASE 2 : Conception (entre septembre 2009 et janvier 2010)

Les lycées pré-sélectionnés réaliseront un dossier technique détaillé de leur projet, avec l'assistance ponctuelle d'une équipe professionnelle (designers, pédagogues, techniciens) selon les besoins propres de chaque établissement. A l'issue de cette phase, 3 finalistes seront retenus.

PHASE 3 : Réalisation (entre février et juin 2010)

Les 3 projets finalistes seront réalisés dans leur lycée (dans la limite de 15.000 euros par projet). Le jury effectuera une visite dans les 3 lycées finalistes pour évaluer la qualité des réalisations, et désignera le lauréat du concours.

Assistance apportée aux équipes lycéennes par la Région et ses partenaires

La réalisation d'un tel projet nécessite des compétences dans des domaines variés, qui ne sont pas forcément tous disponibles au sein d'un lycée.

Afin de permettre à tout type de lycée, quelles que soient les filières qui y sont représentées, de participer à ce concours, la Région mettra à disposition des équipes de lycéens et de leurs enseignants une assistance extérieure (technique / artistique) de haut niveau dans les domaines où des besoins seront identifiés au cours du projet. Exemples (donnés à titre illustratif) : technicien en mesure pour expliquer comment rapatrier et exploiter les informations d'un compteur d'énergie, designer professionnel spécialiste des objets décoratifs à géométrie variable...

A noter : les sites regroupant plusieurs lycées sur un même site pourront présenter une candidature commune à l'ensemble des lycées concernés en associant les compétences de chacun.

Par ailleurs, la Région se chargera d'installer dès la rentrée 2009 les sous-compteurs d'énergie (chaleur, électricité) et d'eau nécessaires dans les locaux de chaque lycée candidat. Ces sous-compteurs resteront propriété des lycées, même s'ils ne sont pas lauréats du concours.

Conditions de participation d'un lycée

L'ensemble des lycées publics (Education nationale et Agriculture) sont éligibles à ce concours.

NB : les cités scolaires regroupant plusieurs lycées sur un même site pourront présenter une candidature commune à l'ensemble des lycées concernés.

Il est attendu de la part des lycées participants :

- le soutien effectif du chef d'établissement pour le projet
- la désignation d'un référent au sein de l'établissement, qui coordonnera le projet au niveau du lycée et sera l'interlocuteur de la Région
- la constitution d'un groupe projet (enseignants, administratifs, agents)

la désignation de l'équipe d'élèves (classe entière ou groupe d'élèves, par exemple dans le cadre d'un travail personnel encadré ou d'un projet pluridisciplinaire à caractère professionnel) qui sera amenée à réaliser le projet.

Pour toute information complémentaire

M. Nicolas SIZARET
Chef de projet développement durable
Direction Générale des Services – Pôle Enseignement

Mail : nsizaret@rhonealpes.fr
04 72 59 43 41